

DEPOT LEGAL
Rhône
n° 123
1882

Lundi 6 février 1882

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
Réclamations.....
Annonces anglaises.....
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

la ligne
fr. 04
fr. 50

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... fr. 12 fr. 18
Autres départements..... fr. 14 fr. 20
Etranger et Union postale..... fr. 16 fr. 24
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 5 février.

Le gouvernement s'occupe activement de l'élaboration des projets de loi destinés à réviser les réformes énumérées dans sa déclaration du 31 janvier dernier. D'ici à quelques jours, les premiers de ces projets seront déposés sur le bureau de la Chambre.

Le budget de 1883 présenté par M. Allain-Targé a été retiré par M. Léon Say qui s'occupe en ce moment de le remanier de fond en comble. Chaque ministre a été appelé à réviser les crédits attribués à son ministère; de son côté le ministre des finances revise l'ensemble. Le nouveau budget sera déposé dans une huitaine de jours sur le bureau de la Chambre.

Le garde des sceaux, de son côté, met la plus grande activité à la préparation des projets de loi dont l'étude lui incombe plus particulièrement. Ces projets sont au nombre de trois. Il y a d'abord celui de la réforme de la magistrature. M. Humbert se propose de suivre une autre ligne de conduite que son prédécesseur. Au lieu de s'appliquer à faire un immense projet d'ensemble, comprenant plusieurs titres et des centaines d'articles, il va aller au plus pressé.

Il compte présenter la semaine prochaine, un projet de 25 ou 30 articles pour régler une fois pour toutes la réorganisation du personnel et la réduction des sièges dans les diverses juridictions. Puis il présentera plus tard des projets spéciaux pour étendre la compétence des juges de paix et opérer les autres réformes qui seront jugées nécessaires.

M. Humbert en même temps qu'il va s'occuper de la réforme judiciaire va constituer une commission extra-parlementaire, peu nombreuse, mais très compétente, avec mission de préparer la réforme de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, de manière à empêcher le renouvellement des abus qui, comme ceux de ces derniers temps, ont engendré la crise financière actuelle.

Enfin le garde des sceaux compte présenter à la Chambre, en même temps que cette réforme de la loi des sociétés, un projet de loi pour abroger l'article 1965 du code civil qui a créé l'exception de jeu.

On sait qu'aux termes de cet article, « la loi n'accorde aucune action pour une dette de jeu ou pour le paiement d'un pari ». Tout le système des opérations de Bourse est fondé sur cette exception. Le gouvernement pense que, dans

un intérêt de moralité publique, il y a lieu de faire cesser cette exception. La commission extra-parlementaire qui va examiner la réforme de la loi des sociétés va également préparer le projet sur l'exception de jeu.

Les élections aux deux sièges de vice-présidents de la Chambre, devenus vacants par suite de l'entrée de MM. Goblet et Tirard dans le nouveau cabinet seront vivement disputées. Cinq candidats sont en présence: MM. Spuller et Devès portés par l'union républicaine; Bernard-Lavergne par l'union démocratique; Boysset et Hérisson par la gauche radicale.

D'après les premiers résultats transmis le 29 janvier dans la soirée, pour l'élection d'un député dans l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine), il y avait lieu à un second tour de scrutin; mais, après vérification, la commission de recensement vient de proclamer M. Riban, député à une voix de majorité.

En conséquence, le résultat doit être rectifié comme ci-après:

Electeurs inscrits..	22.116
Suffrages exprimés..	10.255
MM. Riban.....	9.129
Elu de la Villefontaine.....	9.413

Le nouveau groupe de l'union démocratique compte dès maintenant une soixantaine de membres.

On dit qu'au cours de son séjour dans les Alpes-Maritimes M. Gambetta ira faire une tournée électorale dans l'arrondissement de Grasse en faveur de M. Léon Renault qui s'y porte candidat au siège législatif, laissé vacant par suite de l'option de M. Chris comme sénateur.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 5 février.

Le *Télégraphe* relève le mot d'ordre qui, dit-il, a été donné par les amis de M. Gambetta aux journaux de province pour travestir le vote de la Chambre contre le dernier cabinet.

« On cherche, ajoute le *Télégraphe*, à amener l'opinion pour rendre la dissolution possible »

La *France* dit que l'interpellation Granet fait le jeu des adversaires du ministère. Les attaques contre ce dernier profiteraient à M. Gambetta, mais la Chambre opposera sa volonté.

Le *Paris* fait observer que depuis la retraite de M. Gambetta, les journaux hostiles à l'ancien président du conseil se préoccupent beaucoup trop de ses allées et venues.

Puisqu'il a été renversé, dit ce journal, M. Gambetta doit avoir la liberté de voyager et d'agir à sa guise.

Le *National* combat la candidature de M. Gambetta à la présidence de la commission du budget, qui est proposée par ses amis, les projets, bien différents, de M. Allain-Targé et de M. Léon Say s'opposant à cet événement.

La *Marseillaise* critique les projets de l'ancien ministre, dont le d. filé commence par ceux de MM. Martin-Feuillée et Paul Bert.

La *France*, ajoute la *Marseillaise*, accueillera ces projets par un éclat de rire.

Informations

Paris, 5 février.

Le *Journal officiel* publie que M. Richaud-Roy est nommé directeur adjoint des colonies.

M. Richaud est nommé chef et M. Dieudéfy chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire des colonies.

M. Auburtin, auditeur au Conseil d'Etat, est nommé chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des travaux publics.

Le gouvernement ne mettra pas à exécution le projet formé par le ministère du 14 novembre de renouveler en bloc, le 11 février prochain, les neuf commandants de corps d'armée atteints par la limite d'âge ou arrivant à l'expiration de leur période triennale dans le courant de 1882.

Le 10 février paraîtra seulement au *Journal officiel* un décret délibéré en conseil des ministres et portant mutation ou maintien des commandants des 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 9^e, 12^e et 15^e corps.

On mande de Menton que M. Gambetta s'est rendu hier incognito dans cette ville; il s'est repassé au café de la Paix. Ayant été reconnu en sortant, sa voiture a été entourée aussitôt d'une foule respectueusement sympathique.

On assure que des démarches sont faites auprès du gouvernement pour faire rapporter la récente création de sept nouveaux administrateurs des chemins de fer de l'Etat, nommés par le dernier ministère.

M. le général Boulanger, chef de la mission militaire française qui s'était rendue aux fêtes de Yorktown, a longtemps conféré hier avec le préfet de la Seine et le préfet de police.

A la suite de cette entrevue, il a été décidé que MM. Floquet et Caméscasse inviteraient le conseil municipal à envoyer à bref délai, aux Etats-Unis, trois officiers du corps des pompiers, avec mission d'étudier minutieusement le service des incendies en Amérique.

Le colonel Paris est favorable à ce projet.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 5 février.

Le correspondant parisien du *Standard* confirme que M. de Freycinet a eu un long entretien avec lord Lyons, au sujet du traité de commerce anglo-français.

M. Tirard s'est montré désireux de compléter l'œuvre de son prédécesseur, mais on ne saurait en induire avec certitude que le nouveau ministère consentira à faire les concessions auxquelles le cabinet précédent avait consenti.

D'autre part, le *Times* reçoit de Paris des détails sur une entrevue qui a eu lieu à propos du même traité entre M. Gambetta et son successeur.

M. Gambetta aurait dit que la conclusion du traité répondait, suivant lui, autant aux intérêts de la France qu'à ceux de l'Angleterre, et non pas seulement aux intérêts matériels, mais aux intérêts politiques bien entendus des deux pays.

Il ne faut pas oublier, aurait ajouté l'ancien président du conseil, que des deux côtés du détroit, l'industrie, le commerce et les consommateurs souffraient de l'incertitude régnante.

Au point de vue politique, il convient que deux pays destinés à être continuellement en contact, et ayant des intérêts communs, règlent une question qui menace de troubler non-seulement leur entente, mais la paix de l'Europe entière.

Dans le conseil des ministres qui a eu lieu hier, à Madrid, sous la présidence du roi, le ministre des affaires étrangères a annoncé qu'il avait envoyé au duc de Fernan-Nunez l'autorisation de signer aujourd'hui même le traité franco-espagnol.

D'autre part, M. Frère-Orban a soumis à la Chambre belge la prolongation jusqu'au 15 mai du traité de commerce existant avec la France.

La prolongation a été adoptée.

EN ALGÉRIE

Paris, 5 février.

Alger, 5 février. — A la suite des événements de Saïda, bon nombre d'étrangers et surtout d'Espagnols, engagés en Algérie comme travailleurs, s'étaient fait rapatrier. Depuis, l'émigration a repris, et, pendant la période écoulée du 1^{er} août dernier au 1^{er} janvier 1882, il n'est pas arrivé dans notre colonie moins de 10 000 émigrants.

On sait que le général Forgemol a été nommé commandant en chef du corps expéditionnaire. Cette nomination a été bien accueillie en Afrique. Le correspondant du *Télégraphe* dit à ce propos:

BULLETIN DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

36

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIERE PARTIE

ABEL & BERTHE

Les fous ressemblent aux enfants, et les enfants de l'est l'inaction.

Esther cessa de regarder le mécanicien, prit madame Amadis par la main, et lui demanda d'une voix douce et lente:

— Où allons-nous?

— Nous promener, ma belle amie... prendre l'air... répondit la grosse femme.

— Brunoy, n'est-ce pas? poursuivit Esther d'un ton calme.

— Non... non... pas aujourd'hui... Nous allons à la place Royale.

Madame Amadis ajouta, en se tournant vers la concierge:

— L'entendez-vous?... toujours sa marotte! ça me fend le cœur! Et penser que sans cette sottise elle serait ravissante comme vous et moi... Au revoir, madame Biju.

Puis la grosse Amadis descendit, tenant

Esther par la main et suivie des femmes de chambre.

Ces deux mots: A Brunoy, avaient frappé René.

Ils lui rappelaient Paul Leroyer et le vieux médecin de campagne, oncle du mécanicien...

— Qu'est-ce que cette pauvre dame a voulu dire en parlant de Brunoy? demanda-t-il à la concierge.

— C'est là, parait-il, répondit madame Biju, qu'elle est devenue folle à la suite de ses couches. Il y a une vingtaine d'années, car elle n'est pas si jeune qu'on pourrait le croire en la voyant. Elle habitait Brunoy avec madame Amadis... Elle était soignée par un vieux docteur qui a été assassiné depuis, si ce qu'on dit est vrai... C'est toute une histoire effrayante dont les journaux ont parlé dans le temps... Moi je sais ça par les domestiques, mais vous comprenez bien que je n'interroge pas... je n'oserais jamais me permettre des questions, quoique madame Amadis soit une personne à la bonne franquette, et pas du tout fière malgré sa fortune.

Les quelques paroles de la concierge commentant les deux mots d'Esther faisaient naître dans l'esprit de René Moulin tout un monde de suppositions et de conjectures.

Ce vieux médecin de Brunoy, qui jadis avait soigné la jeune femme et qui était mort assassiné, n'était-il point le docteur Leroyer lui-même?...

— Allons, pensa le mécanicien, je suis bien aise d'avoir loué dans cette maison... Qui

sait si je n'apprendrai pas ici des choses intéressantes?...

On avait regagné la loge.

René tira de son porte-monnaie un billet de banque et une pièce de dix francs.

— Voici le terme d'avance, dit-il, et je vous prie, madame, d'accepter cette petite pièce.

— Certainement, monsieur, j'accepte... et grand merci... Vous êtes trop aimable pour qu'on vous refuse... Quant à la quittance, si ça vous est égal, mon mari vous la fera se soir... moi j'écris comme un chat...

— Ça m'est égal, mais gardez l'argent... j'ai toute confiance...

— Elle est bien placée, je vous assure... Voici vos clefs, monsieur.

Et la concierge présentait à son nouveau locataire deux clefs faciles à mettre dans la poche.

Il en prit une et répliqua:

— Gardez la seconde... Je vais envoyer des meubles d'un moment à l'autre, vous voudrez bien les faire monter dans le logement.

— Soyez paisible... ça sera rangé comme il faut... Je m'en charge...

— Prenez mon passeport que voilà et remettez-le à votre mari... il lui servira pour rédiger la quittance...

— Bien, monsieur... Couchez-vous ici ce soir?

— Ça me paraît assez difficile, mais j'arriverai de bonne heure avec mon petit bagage.

René quitta la maison et dirigea vers le fau-

bourg Saint-Antoine où il se proposait d'acheter un mobilier.

Au lieu de l'accompagner, nous rejoignons Esther et madame Amadis.

Cette dernière, après la tentative de meurtre commis par Georges sur l'enfant de Sigismond et cause déterminante de la folie d'Esther, avait prié M. de la Tour-Vaudieu de lui confier la garde de la pauvre jeune femme, ce à quoi le duc s'était prêté de grand cœur, nous le répétons, sachant la veuve du fournisseur pleine de tendresse et de dévouement, malgré sa ridicule enveloppe et son manque absolu du sens moral.

Madame Amadis s'accusait *in petto* d'avoir contribué beaucoup au malheur d'Esther par ses imprudences romanesques, se jura de racheter ses torts à force de tendresse quasi maternelle. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle se tint parole, et que cette tendresse ne se démentit jamais.

Pendant deux ans le duc servit à la veuve une pension beaucoup plus que suffisante pour venir aux besoins d'Esther. Pendant deux ans des médecins spécialistes célèbres furent appelés à mainte reprise auprès de la jeune malade et cherchèrent les moyens de lui rendre la raison, mais, tout en multipliant leurs tentatives, ils se déclaraient impuissants.

Le temps seul ajoutait-ils, amènerait peut-être le résultat que la science ne pouvait obtenir...

Le duc n'osait plus espérer quand il fut tué en duel par le capitaine Corticelli.

« L'opinion générale parmi l'élément militaire est que le général Forgemol, qui a si bien conduit ses deux colonnes en Kroumirie et à Kérouan, sera nommé commandant d'un vingtième corps d'armée, pour la création duquel on le fait appeler.

« On pense qu'avant une quinzaine de jours le général Forgemol sera de retour. Sa nomination officielle aura paru entre temps. Il est attendu avec une grande et légitime impatience. Enfin, pense-t-on généralement, on va savoir ce que l'on devient ! Cette espérance de certitude est agréable à tous.

« On est unanime à penser que le général Forgemol est bien l'homme qu'il faut pour atteindre ce but. »

Les pèlerins de la Mecque et le choléra

La Gazette générale de Vienne donne les détails suivants sur une scène à laquelle a donné lieu une nouvelle apparition du choléra parmi les pèlerins de La Mecque.

Une troupe de ces fanatiques qu'on évalue à 400 environ, s'était enfilée de la ville sainte, effrayée avec raison des atteintes du choléra, avait franchi la partie de l'Arabie qui sépare La Mecque du détroit de Suez et arrivée sur la rive orientale du canal de ce nom à 62 kilomètres de la ville de Suez, elle n'avait pas hésité un instant et s'était bravement jetée à la nage pour gagner l'autre rive.

Mais là se trouvait un cordon sanitaire égyptien qui avait justement pour but d'empêcher les pèlerins venant de la Kaabah de passer. Fidèles à leur consigne, cette garde tâcha de repousser les fuyards et voulut les empêcher d'atterrir.

Alors une lutte pleine d'émotions s'engagea, car les pèlerins restés sur la rive asiatique suivaient des yeux les nageurs et, les voyant assaillis, se hâtèrent de venir à leur aide, en entretenant une fusillade des plus nourries dans la direction des postes égyptiens.

Ceux-ci naturellement ripostèrent, et les feux croisés devinrent si serrés qu'un steamer de la compagnie péninsulaire orientale étant survenu en ce moment du stopper et attendre de pouvoir passer sans danger.

Après une heure de combat, le poste égyptien finit par avoir le dessus et parvint à repousser les nageurs qui durent ainsi retourner à leur quarantaine, en présence d'une nuée de Bédouins qui en entendant la fusillade, s'étaient hâtés d'accourir croyant qu'il s'agissait de prendre part à quelque pillage, plutôt que d'assister à la déroute des pèlerins.

Etranger

Suisse

Genève, 5 février. — La liquidation du 31 janvier laissait peser les plus grandes appréhensions sur la Bourse de Genève; elle s'est effectuée sans apporter tout ce que l'on redoutait de désastres. Deux ou trois maisons seulement d'agents de change ont été exécutées. Mais les pertes des maisons restées debout n'en sont pas moins considérables. Si l'on en croit la rumeur publique, le parquet seul des agents de change était en déficit de vingt à vingt-trois millions. Et c'est par un chiffre double ou triple qu'il faut compter le total de ce qui se perd dans notre ville.

M. Léon Say a dit jeudi, à la Chambre française, qu'il faut remonter à plus de cent ans en arrière pour trouver un désastre comparable à celui de Paris. Genève n'en a peut-être jamais connu de semblable à celui de cette année, bien que tout se soit passé sans trop d'éclat et que, déjà les affaires reprennent avec fermeté.

Italie

Rome, 5 février. — Il est question d'un nouveau livre du tristement fameux député italien Petrucci della Gattina; cet ouvrage a pour titre: *Fattori e mafattori della politica europea contemporanea*.

Le premier volume contient: Lui. — Bismarck. —

Gortschakoff. — Gladstone. — Disraeli. — Napoléon III. — Pie IX. — Charles-Albert. — Victor-Emmanuel. — Humbert I.

La France, dit-on, est présentée par le député italien comme le trouble-fête de l'Europe.

On écrit de Naples que Garibaldi est entré en pleine convalescence.

Allemagne

Berlin, 5 février. — L'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople a reçu de la Porte une liste de fonctionnaires et d'officiers que le gouvernement turc voudrait prendre à son service. Cette liste contient: un officier pour l'intendance, deux pour l'exécution de la loi militaire et l'organisation de la discipline, un officier d'état-major, un officier pour l'artillerie, un pour la cavalerie, un pour la gendarmerie; en outre, un officier qui serait placé à la tête de l'Ecole militaire. Tous ces officiers devront avoir le rang de commandant ou de colonel.

Quant aux fonctionnaires civils, la Turquie en demande deux pour les ministères des travaux publics, du commerce et de l'agriculture. L'un d'eux exercera les fonctions de sous-secrétaire d'Etat et l'autre celles de professeur.

Angleterre

Londres, 5 février. — Dans le banquet annuel de l'hôpital français de Londres, qui a eu lieu hier soir, M. Challemel-Lacour a porté un toast à la reine d'Angleterre, au président de la République française et à l'union des deux pays.

Hollande

La Haye, 5 février. — M. Van Zuijen, ministre plénipotentiaire de Hollande près le gouvernement français, vient d'être mandé d'urgence à La Haye, pour y prendre les instructions du cabinet néerlandais afin de négocier à nouveau une convention commerciale. On sait que le projet primitif vient d'être rejeté par la seconde Chambre de La Haye. Il est donc essentiel de reprendre à bref délai les pourparlers, si l'on ne veut pas apporter un grand trouble dans les relations commerciales existant entre la France et la Hollande.

Autriche-Hongrie

Vienne, 5 février. — Les journaux de Vienne annoncent que huit personnes vont être mise en accusation, comme responsables de l'incendie du Ring-Theater, entre autres le directeur du théâtre, M. Jauner, et l'ex-bourgmestre, M. de Newald.

Egypte

Alexandrie, 5 février. — Les dernières nouvelles du Caire présentent la situation égyptienne comme très tendue encore actuellement.

Russie

Saint-Petersbourg, 5 février. — Les remontrances anglaises contre les persécutions des juifs en Russie ont provoqué un vif mécontentement en haut lieu.

On prépare un document diplomatique protestant énergiquement contre cette immixtion dans les affaires intérieures de la Russie, et rappelant, à ce propos, ce qui se passe en Irlande actuellement. On doute fort, à Saint-Petersbourg, que cette intervention de l'Angleterre doive profiter beaucoup aux juifs de Russie.

Turquie

Constantinople, 4 février. — La Porte a remis aux chefs de mission une note répondant à la leur, de fin décembre, relative au cérémonial consulaire.

La Porte regrette de ne pas partager la manière de voir des ambassadeurs; elle soutient que les traités et les capitulations n'apportent aucune restriction à son droit de conformer sa conduite à celle des Etats européens en matière de cérémonial.

Elle conteste les usages invoqués et maintient intégralement sa circulaire édictant le nouveau cérémonial consulaire. Elle termine en priant les ambassadeurs d'envoyer des instructions conformes; pour éviter tout malentendu.

UNE DÉCOUVERTE CURIEUSE

Un savant Anglais, M. X..., après une récente expérience qui a été couronnée de succès, vient de publier un traité dans lequel il démontre que la cause à laquelle

est due la formation des gouttes d'eau, pendant la pluie, n'est autre que le tourbillon de fine poussière qui flotte dans l'espace; tourbillon qu'emportent souvent au plus haut des airs des courants atmosphériques ascendants.

Les amas de vapeurs qui s'élèvent de la surface des mers et se concentrent en nuages concentreraient, dans leur course à travers l'atmosphère, une infinité de corpuscules aériens qu'ils imprègnent d'humidité, au moindre refroidissement de l'air, jusqu'à ce que, surchargés et entièrement saturés de liquide, ces derniers tombent entraînés par leur propre poids vers la terre, sous gouttes plus ou moins grosses: ce qui constitue « la pluie. »

S'il en était autrement, dit le célèbre météorologiste, comment comprendre que les nuages épais, dès que leurs molécules condensées se liquéfient et se confondent ne se précipitent pas sur la terre en masses compactes en immenses nappes d'eau ou en cascades ruisselantes?

Certains auteurs ont avancé que la matière floconneuse dont se composent les nuages était une agglomération de sphères creuses, semblables à des bulles de savon. Mais, ajoute-t-il, il suffit d'arrêter une goutte d'eau, au moyen d'un corps léger, pour reconnaître aussitôt qu'elle n'est pas un vésicule, mais qu'elle remplit l'office d'une lentille et que, par conséquent, elle est pleine.

Voici l'expérience sur laquelle le physicien appuie sa démonstration:

Il a pris deux gros tubes en verre construits *ad hoc*, dont il a rempli l'un d'air pur, filtré avec de la ouate; l'autre d'air ordinaire, c'est-à-dire contenant des particules ou petits grains de poussière en suspension. Puis il a introduit dans le premier, la vapeur d'eau. Il a remarqué que, dans le premier, la vapeur refroidie avait simplement produit une légère couche de fluide aqueux adhérent aux parois supérieures; tandis qu'au fond de l'autre, il a pu constater la présence de gouttelettes microscopiques, sans doute à la chute de petits atomes flottants, une fois saturés d'humidité.

L'AFFAIRE DE L'UNION GÉNÉRALE

Paris, 5 février.

Rien de nouveau, si ce n'est qu'il est question de faire précéder les poursuites à exercer contre les membres du conseil d'administration de la vérification des écritures et d'un recours judiciaire contre les souscripteurs d'actions qui n'ont versé qu'un quart, soit cent vingt-cinq francs.

Ainsi que nous l'avons dit, les membres du conseil d'administration ont reçu des mandats de comparution; mais ils n'ont pu être entendus hier par M. Féréy, juge d'instruction, ce dernier s'étant transporté avec MM. Heurtey, syndic; Hue, liquidateur judiciaire; Fehninger, commissaire de police; Flory, expert en écritures, et MM. Bontoux et Fédér, au siège de l'Union générale, rue d'Antin.

Les constatations faites dans les bureaux de l'Union auraient été accablantes.

MM. Bontoux et Fédér ont, en effet, en ensemble une longue et vive altercation. Le premier persiste à nier qu'il se soit occupé de la comptabilité de l'affaire. Il est très affecté et se dit très souffrant. En revanche, M. Fédér va beaucoup mieux.

Il semblerait résulter de l'interrogatoire du président et du directeur, et de la vérification des livres et des papiers de l'Union générale, que tous les membres du conseil ne seraient pas compromis au même degré. Quelques-uns prétendent tout au moins avoir prêté leur nom sans prendre part à des spéculations; d'autres, au contraire, auraient donné des ordres de Bourse à M. Fédér, exigeant qu'ils fussent exécutés. Il y a là, on le voit, des responsabilités encore incomplètement dégagées, mais qui devront s'affirmer.

L'opinion réclame l'application équitable de la loi contre tous.

On sait que les souscripteurs des actions de

l'Union générale sont encore débiteurs envers elle des 375 fr. qui leur restent à verser par act on.

Pour faire rentrer ces fonds, le syndicat de la faillite fera appel aux souscripteurs, et ne prendra de mesures judiciaires que contre ceux qui n'auront pas répondu. Cette réclamation du syndicat, nécessaire absolument pour le règlement des comptes de la faillite, est d'ailleurs tout à fait indépendante des poursuites exercées par le parquet contre les directeurs de l'Union.

Comme on l'a déjà dit, un certain nombre de congrégations religieuses sont gravement compromises dans la faillite de l'Union.

A l'époque des décrets, ces congrégations avaient songé à réaliser une partie de leur immense fortune par des ventes d'immeubles, mais elles risquaient de ne pas trouver d'acheteurs pressés, et elles se seraient décidées à contracter des emprunts hypothécaires sur leurs biens.

Pour se procurer ces emprunts, qu'on évalue à 100 millions, il était inadmissible qu'on s'adressât au Crédit foncier. On aurait eu recours à un établissement hypothécaire dirigé par un baron bien connu.

Cet établissement se serait empressé de conclure une affaire qui lui permettait de donner, enfin, une apparence respectable à son bilan.

Les congrégations auraient ensuite versé la plus grande partie de ces 100 millions à l'Union générale, sous forme de dépôts à diverses échéances et à intérêts gradués.

Vienne, 5 février.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, dit un journal allemand, si l'argent et la fortune d'un archevêque passent dans les caisses d'une banque française, il faut attribuer ce phénomène aux influences cléricales. Bien que M. Bontoux ait protesté contre la qualification de « Banque catholique » donnée à son entreprise, ce n'est un mystère pour peronne qu'il avait su se gagner l'appui et la protection des représentants les plus influents de l'Eglise infallible.

Depuis que l'étoile de Bontoux a pâli le trail d'affaires et d'amitié a subi un rude coup, le coup pied de l'âne a été donné, du reste, par le Vaterland de Vienne, l'organe de combat des cléricaux autrichiens.

Pesth, 5 février.

A la suite de la catastrophe de l'Union générale, le gouvernement et même la dynastie régnant en Serbie sont exposés au danger imminent d'une révolution. La population serbe considère les ministres actuels, ainsi que le prince Milan, comme de simples agents de l'Autriche et on dit que ce n'est que grâce à cette influence du cabinet de Vienne, que M. Bontoux a pu entreprendre l'exploitation financière de la Serbie.

En effet, on prétend que l'ex-président de l'Union générale a causé à la principauté serbe une perte de soixante millions de francs sur ses fonds publics.

Dans le cas où l'exactitude de cette accusation serait prouvée, la chute du cabinet actuel serait certaine et celle du prince de Milan vraisemblable. Alors M. Ristic reviendrait au pouvoir; l'archevêque Michael, récemment déposé pour cause de conspiration avec les comités panslavistes de Moscou, serait appelé au siège métropolitain de Belgrade, enfin le parti panslaviste triompherait sur toute la ligne.

Peut-être ces appréhensions sont-elles exagérées. Cependant, on est unanime ici à croire que de éventualités très probables. Les journaux officieux eux-mêmes expriment l'avis que la dynastie des Obrénovitch est fort menacée et que le retour des Karageorgevitch sur le trône de Serbie ferait reprendre à cet Etat, qui maintenant est considéré comme l'avant-garde de l'Empire, son ancien rôle de porte-étendard de la cause slave dans la presqu'île des Balkans.

XLI

Tout cela soigneusement casé, René Moulin inventoria les papiers que renfermait son portefeuille et pour lesquels il avait réservé un tiroir spécial.

Il y plaça son passeport, quelques notes et des factures acquittées.

Puis, d'une dernière poche de ce portefeuille il sortit un carré de papier pas plus grand qu'une demi-feuille de papier à lettre et triplé fendillé comme s'il avait été froissé entre les doigts et roué en forme de boulette.

— Ceci, murmura-t-il, c'est sacré !... C'est la réhabilitation de Paul Leroyer... C'est l'honneur rendu aux honnêtes gens qui portent ce nom injustement flétri !

Tout en disant ce qui précède René Moulin avait déplié le papier sur lequel apparaissaient quelques lignes d'une écriture fine, serrée, toute zébrée de nombreuses ratures.

— Certes, continua-t-il en étudiant ces lignes qu'il savait presque par cœur, je ne me trompe pas ! Là est bien la preuve décisive de l'innocence de Paul Leroyer... Ces phrases se rapportent au crime commis il y a vingt ans, et c'est clair, cela saute aux yeux... I est donc matériellement impossible que celle qui les a écrits n'ait pas été l'instigatrice ou la complice de ce crime.

(A suivre)

Cette mort causa un profond chagrin à madame Amadis, qui pleura en Sigismond le mari de la pauvre folle.

Quant à la grosse pension (forcément supprimée, nous affirmons qu'elle n'y pensait même pas, l'ayant acceptée seulement par détresse pour M. de la Tour-Vaudieu.

Elle possédait d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, une fortune considérable.

L'assassinat du médecin de Brunoy, et la disparition de l'enfant d'Esther succédant à la mort du duc, la terrifièrent.

Elle crut entrevoir en ces catastrophes successives le résultat d'un monstrueux complot; mais elle ne savait rien de positif; elle n'avait aucune qualité pour intervenir; elle aimait enfin sa tranquillité par-dessus toutes choses.

Bref, elle ne fit part de ses suppositions à personne.

Pendant quatorze ans madame Amadis habita, l'hiver, la maison de la rue Saint-Louis. Elle passait la belle saison dans une jolie propriété acquise par elle aux environs d'Orléans, afin d'y conduire Esther à qui la campagne faisait du bien.

Depuis dix ans elle avait abandonné la rue Saint-Louis pour le quartier de la place Royale et la saine histoire du médecin de Brunoy n'existait plus dans son esprit qu'à l'état légendaire.

Au moment où nous la retrouvons elle était revenue à Paris depuis un mois, mais, profitant des derniers beaux jours de l'automne, elle allait chaque après-midi s'asseoir avec Es-

ther sous les arbres jaunissants de la place Royale.

Là elle prenait plaisir à voir s'ébattre autour d'elle les bébés roses et blancs; à leur intention elle remplissait ses poches de bonbons et de friandises qu'Esther leur présentait d'une main distraite avec un pâle sourire.

Parfois la folle semblait s'animer, et pendant quelques secondes ses yeux rayonnaient de tendresse en se fixant sur les petites créatures brunes et blondes qui venaient l'embrasser et grimpaient sur ses genoux.

On eût dit alors qu'elle se souvenait de son fils, et qu'elle croyait le retrouver parmi ces enfants.

En d'autres moments, son front pur s'assombrissait tout à coup à la vue des ébats de la joyeuse bande.

Des larmes se suspendaient aux pointes de ses longs cils et roulaient sur ses joues sans qu'elle songeât à les essuyer.

Mais c'étaient là des lueurs essentiellement fugitives.

Au bout d'un instant, la pauvre Esther se replongeait dans sa morne insensibilité de statue.

Après avoir respiré le grand air pendant une heure, les deux femmes regagnaient leur logis.

Madame Amadis, fidèle à son ancienne passion, dévorait un nombre incommensurable de romans, et les plus vieux lui semblaient les meilleurs.

Esther prenait machinalement un ouvrage de tapisserie et faisait glisser son aiguille entre les

mailles du canevas, mais d'une façon si inconsciente qu'elle n'accordait pas même les nuances.

De nouveaux coups de tonnerre devaient-ils gronder encore dans cette existence éteinte? L'intelligence de celle qui était bien véritablement duchesse de la Tour-Vaudieu devait-elle se raviver un jour?

L'avenir nous l'apprendra.

Tandis que les deux femmes s'asseyaient sur un banc de la place Royale, René Moulin menait à bien ses emplettes de toute nature et faisait porter ses nombreux achats au logement qu'il venait de louer.

Tout alla si vite qu'il lui fut possible de s'installer le soir même, au lieu de remettre au lendemain, et, après avoir dîné au restaurant du *Plat d'Étain* et payé sa note à l'hôtel, il chargea ses petits bagages dans un fiacre et vint prendre possession de son chez lui.

Il se coucha et s'endormit presque tout de suite, mais son sommeil fut plus d'une fois troublé par les préoccupations dont nous connaissons la nature et que l'allusion faite à l'assassinat du médecin avait ravivées.

Au point du jour il mit en bon ordre son mobilier, sortit ses vêtements des malles qui les renfermaient, les étendit soigneusement pour leur faire perdre les mauvais plis, et en suite rangea dans son secrétaire les nombreux papiers qui se trouvaient en liasses au fond de sa valise, correspondance, papiers de famille, dessins de mécanique, notes prises à diverses époques, etc., etc.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Lundi, 6 février, 37^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 26 ; coucher 5 h. 04. Les jours croissent de 7 minutes.
Éphéméride (1871) : Ravitaillement de Paris pendant l'armistice.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 3 février 1882, une session extraordinaire d'examen pour les aspirantes au certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles sera ouverte dans toute la France le jeudi 16 mars 1882.

Par arrêté en date du même jour, une session ordinaire pour les deux brevets de capacité s'ouvrira dans toute la France, le lundi 6 mars 1882.

En exécution du décret du 27 avril 1878, un concours s'ouvrira à Paris (Hôpital militaire du Val-de-Grâce), le lundi 27 février prochain, pour l'admission dans le service hospitalier de médecins-majors de 1^{re} et de 2^e classe appartenant aux corps de troupes.

Les épreuves auront lieu conformément aux dispositions du programme approuvé le 15 novembre 1878.

Nous avons annoncé que l'administration venait de rappeler aux intéressés que les rubans des ordres qui sont identiques à celui de la Légion d'honneur, ne doivent jamais être portés sans la décoration réglementaire.

Parmi les ordres étrangers reconnus en France, il n'en existe que deux dont les rubans soient identiques à celui de la Légion d'honneur ; ce sont le Christ de Portugal et François d'Autriche. Pour satisfaire aux prescriptions de la loi, les titulaires ne peuvent les porter à la boutonnière sans une croix ainsi que le mentionnent les brevets d'autorisation.

Quant aux autres ordres dont les rubans sont également rouges, mais avec liserés de différentes couleurs, les titulaires peuvent les porter exactement comme la Légion d'honneur, pourvu que les liserés soient visibles et d'une largeur convenable.

Voici, du reste, la nomenclature de ces ordres, dont le ruban rouge rappelle presque complètement celui de notre décoration nationale : Albert d'Ours d'Auhall, Saint-Hubert de Bavière, Médjidi de Turquie, Cambodge, rouge avec liseré vert clair ; Christ du Brésil, Venezuela, Philippe-le-Magnanime de Hesse, rouge avec liseré bleu turquoise ; Saint-Jean de Nicaragua, rouge avec liseré bleu au milieu ; Saint-Anne de Russie, Saint-Grégoire du Pape, Saint-Ferdinand d'Espagne, rouge avec liseré jaune ; Saint-Stanislas de Russie, Léopold d'Autriche, Marie-Thérèse d'Autriche, rouge avec liseré blanc ; Mérite militaire espagnol, Monaco, Couronne d'Italie, rouge avec liseré blanc au milieu ; Saint-Olof de Suède, Santa Rosa de Honduras, rouge avec liseré blanc et bleu ; Saint-Vladimir de Russie, rouge avec liseré noir ; Croix de fer de Belgique, rouge avec liseré noir et jaune.

Les hommes ayant une demande de prolongation à faire, les anciens militaires pétitionnaires d'un secours, n'ont qu'à remettre leurs pièces à la gendarmerie ou au maire de leur commune, s'ils sont trop éloignés du canton.

Ces fonctionnaires jouissant de la franchise postale, les postulants s'éviteront ainsi les frais de poste relativement élevés qu'ils ont à payer, lorsqu'ils adressent eux-mêmes leur demande au général commandant la subdivision.

M. Bertrand, conseiller à la cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, a été désigné pour présider les assises de la Loire, pour le premier trimestre de 1882.

M. Bertrand sera assisté de MM. Durand et Rouque, juges au tribunal de première instance de Montbrison.

Les assises s'ouvriront le lundi 13 mars prochain.

Le Bal des Etudiants

Malgré les prédictions sinistres de certains de nos confrères de la presse lyonnaise, le bal, donné samedi soir par les étudiants des Facultés de l'Etat, au profit des pauvres, a été des plus brillants. On s'est amusé ferme pour le plus grand profit des malheureux, et certains de nos élégants gentlemen cherchèrent dans une chorégraphie échevelée une consolation à leurs malheurs financiers. N'en déplaise aux Cassandres, la vieille gaieté française n'a pas abdiqué ses droits. Les jérémiades ne remplissent d'ailleurs pas les portefeuilles, et nous félicitons MM. les étudiants de leur généreuse initiative.

Quelques artistes du Grand-Théâtre et des Célestins avaient prêté leur gracieux concours à cette fête de charité. Mmes Appia, Achard, Rambert, J. Bernhardt et Leriche, rivalisèrent de zèle dans leurs nouvelles fonctions de vendeuses.

A en juger par leur ardeur à la vente, la recette a dû être fructueuse. On nous annonce que Sarah Bernhardt a fait parvenir deux cents francs. C'est sa carte de visite aux pauvres.

Olivier M... tra tenait l'orchestre avec sa maîtrise habituelle, en même temps que M. Levy dirigeait les musiques militaires.

En résumé, excellente soirée, productive et consolante. — nous avons commis de grandes fautes, que — nuit malheureux n'en souffrent pas.

La nuit dernière, à 1 heure, MM. Gayer, cordonnier et Bertrand, tailleur de pierres, regagnaient leur domicile, lorsqu'en passant dans le chemin de Fourvière, ils trouvèrent un individu étendu sans connaissance sur la chaussée. Ils le conduisirent au poste de police voisin, où M. le docteur Chabotier lui prodigua les soins les plus empressés.

Le malheureux avait une côte enfoncée et plusieurs contusions à la tête.

Revenu à lui, il déclara se nommer Poncet, âgé de 48 ans, cultivateur à Cussy (Loire), de passage à Lyon où il était venu pour ses affaires.

Légèrement ému par la boisson, il avait glissé dans une descente fort rapide et ne se rappelait de rien.

Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu. Son état inspire d'assez sérieuses inquiétudes.

Mme Granger, demeurant quai Pierre-Scize, n° 12, a été victime, hier matin, d'un triste accident.

En vaquant aux soins de son ménage, elle trébucha contre une caisse remplie d'équevilles et tomba d'une façon si malheureuse sur quelques fragments de verre qu'elle se coupa une artère du bras gauche.

Conduite à la pharmacie Vial, on eut beaucoup de peine à arrêter le sang qui s'échappait à flots de la blessure. Après un premier pansement, elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

On écrit de Beaujeu, qu'hier matin le juge de paix de ce canton était requis par la gendarmerie pour venir « dépendre » à la prison le sieur Pierre Picot, entrepreneur de maçonnerie, l'auteur de la tentative de meurtre commise, il y a quelques jours, sur la veuve Jambon.

Son crime commis, Picot avait pris la fuite, errant de village en village, dépourvu de tout et obligé pour vivre de vendre, moyennant 50 fr., sa montre en or. Il avait fini par être arrêté à Chenetette et conduit à Beaujeu, où ses parents et ses amis lui avaient fourni de quoi se refaire un peu.

Hier matin on le trouvait pendu ; dans la journée il devait être conduit à Villefranche. Cet incident fait le désespoir des commerçants de Beaujeu, qui espèrent déjà avoir dans le procès un prétexte à remuer leurs langues pendant plusieurs mois.

Un agent de la sûreté qui allait prendre des renseignements dans la maison portant le n° 8, rue des Gloriettes, a trouvé dans un appartement non fermé à clé un cadavre pendu à l'un des solives du plafond, et qui a été reconnu pour celui de Joseph Gaillard, tisseur, âgé de cinquante-six ans.

L'agent s'est empressé de couper la corde. Le cadavre était encore chaud, mais tous les soins ont été inutiles et n'ont pu le rappeler à la vie.

Les causes de ce suicide sont attribuées à des pertes d'argent.

Hier, à midi, deux chevaux attelés à une prolonge, appartenant au 9^e cuirassiers, se sont emportés dans la rue Moncey. Plusieurs passants essayèrent en vain de les arrêter, et de graves accidents étaient à craindre, lorsque les animaux vinrent s'abattre contre un platane, à la hauteur de la rue Masséna. L'un d'eux s'est fait de telles blessures qu'on sera probablement obligé de l'abattre.

L'équipage a été réclamé un instant après par un officier du régiment.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, dans la maison portant le n° 2 de la grande rue des Feuillants.

Le feu a pris au premier étage, dans un bureau occupé par M. Esnard, négociant en soieries.

A la première alarme, les pompiers du poste de la préfecture sont accourus et après une heure de travail tout danger était écarté.

Les dégâts qui consistent en canapés, chaises, bureau, etc., sont couverts par une assurance au Phénix.

Un individu qui était depuis plusieurs jours signalé à la police, comme s'étant rendu coupable de diverses escroqueries, à l'aide de faux, a été arrêté la nuit dernière sur le cours Vitton.

Au moment même de son arrestation, il était porteur d'un lourd ballot de toile, dont il n'a pu ou voulu indiquer la provenance.

Ce malfaiteur, un nommé Paul M..., âgé de 26 ans, employé de commerce, sans domicile fixe, a été écroué à la Permanence, et mis à la disposition de M. Prieur, commissaire de police.

Plusieurs locataires de la maison portant le n° 21 de la rue de Vauban, ayant commis l'imprudence de laisser pendant la nuit du linge étendu pour sécher dans la cour, d'audacieux malfaiteurs en ont profité pour opérer une razzia complète et disparaître sans être remarqués. Le montant du vol s'élève à une somme de 200 fr. environ. Une enquête est ouverte.

Voici, d'après *Lyon médical*, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

Maladies régnantes. — Les déterminations morbides vers les voies respiratoires sont encore très nombreuses. La phthisie, en particulier, maladie habituellement chronique, paraît plus fréquente et revêt, dans bien des cas, la forme aiguë.

Les affections catarrhales du nez, de la gorge, sont communes. Angines et laryngites pseudo-membraneuses relativement fréquentes.

Toujours des congestions et des hémorragies cérébrales, des névralgies à frigore et des rhumatismes articulaires aigus.

Les fièvres éruptives, la petite vérole exceptée, toujours présentes, la rougeole surtout dans le cinquième arrondissement et la scarlatine dans le troisième.

Affections puerpérales graves dans les villes voisines, généralement bénignes à Lyon. Notons cependant une morbi-natalité considérable, et beaucoup de décès par faiblesse congénitale.

Le coefficient mortuaire, calculé d'après le recensement de 1876, donne 31,9 par an et par 1,000 habitants ; il était de 32,8 35,7 et 28,7 pendant les première, deuxième et troisième semaines de janvier.

Mortalité de Lyon (population en 1876, 342,815 habitants). Pendant la semaine finissant le 28 janvier 1882, on a constaté 210 décès.

Varicelle.....	1	Maladies du cœur.....	10
Rougeole.....	1	Entérite, diarrhée.....	0
Scarlatine.....	5	Dysenterie.....	7
Erysipèle.....	2	Choléra.....	0
Fièvre typhoïde.....	3	Choléra.....	24
Fièvre mtyphoïde.....	2	Maladies du cerveau.....	6
Fièvre catarrhale.....	2	Maladies du cœur.....	1
Angine conenneuse.....	4	Affections chirurgicales.....	15
Croup.....	1	Affections cancéreuses.....	8
Affections puerpérales.....	1	Autres maladies chroniques.....	16
Faiblesse congénitale.....	10	Autres maladies chroniques.....	16
Bronchite aiguë.....	8	Causes accidentelles.....	4
Pleurésie.....	17	Naissances.....	173
Pneumonie.....	2	Mort-nés.....	19
Phthisie.....	45	Décès.....	210
Catarrhe pulmonaire.....	2		
C. queluche.....	2		

Il y a donc eu, pendant cette semaine, 38 décès de plus que de naissances.

Variétés

UN NOUVEAU PISTOLET

Le *Standard* annonce que le revolver, depuis longtemps l'arme la plus redoutable dans les combats corps à corps, va probablement, avant peu, disparaître du service de l'armée, de la marine, de la constablie irlandaise et des autres services publics, et être remplacé par un pistolet à quatre coups, qui a été soumis à l'examen de l'autorité militaire et autres corps compétents.

La supériorité du nouveau pistolet sur l'ancienne forme du revolver est considérable et de diverses natures, et on peut presque admettre avec certitude que nous sommes enfin arrivés à la perfection dans la fabrication du pistolet comme arme de guerre. Un des griefs contre l'ancien revolver et toutes ses modifications, c'est la perte de force qui résulte de l'échappement du gaz entre le cylindre tournant et le canon fixe.

C'est aussi ce gaz qui empêche de tenir l'arme de la main gauche pour viser, sous peine de se blesser grièvement.

Un autre point faible c'est la manière de charger. Lorsqu'on a les doigts engourdis par le froid, ou lorsqu'on tremble plus ou moins par suite de l'ardeur de la lutte, il arrive souvent que la cartouche glisse, et qu'on perd des moments précieux. Un défaut encore plus grave, c'est que lorsqu'on fait feu coup sur coup, les chambres du revolver se colent ensemble par la trop grande chaleur et refusent de tourner, en se trouvant accidentellement bouchées par un fragment de cartouche, par quelque ordure ou par du sable.

Beaucoup d'hommes ont perdu la vie, parce que l'arme refusait son service au moment critique, et les militaires ont attaché la plus grande importance à la sûreté absolue et à la facilité de la charge. Le pistolet nouveau ou pistolet mitrailleur, se compose de quatre canons qui se chargent en même temps avec une cartouche quadruple assez épaisse pour bien tenir entre les doigts.

On peut tirer quarante coups par minute, et les cartouches vides sont rejetées automatiquement. Il n'y a pas d'ouverture par laquelle il puisse s'échapper du gaz, de sorte que l'arme peut être maniée comme un fusil pour viser, et il n'y a ni vie, ni chien, ni projection. On peut s'y fier absolument, surtout s'il n'y a pas à craindre un collement ou un refus de service par suite d'une trop grande chaleur ou de quelque autre accident.

Le mécanisme est recouvert et n'a rien à redouter, soit de l'ordure, soit de la vapeur, soit d'un faux maniement. Le nouveau pistolet peut se charger avec la cartouche réglementaire ordinaire.

Marchés de Lyon

Lyon, 4 février.

Grains

On a payé :		
Blés du Dauphiné.....	30 » à » »	
Blés ordinaires.....	29 50 » » »	
Seigles du Dauphiné.....	19 50 19 75	
Avoines.....	19 75 20 25	

Farines et sons

Marques supérieures.....	56 »	57 50
Farines de commerce prem.....	53 »	54 »
Farines — rondes.....	49 »	50 »
Farines de boulangerie, prem.....	56 »	57 50
Farines rondes sur blé.....	51 50	53 »
Farines rondes ordinaires.....	51 »	52 »
Son de blé blanc.....	16 25	16 50
Gros son de blé tendre.....	13 50	13 75
Recoups de blé tendre.....	13 »	13 25
Fleurages blancs.....	18 »	19 50
— bis.....	17 »	16 50

Pailles et fourrages

Paille de seigle.....	6 »	6 25
Paille de froment.....	6 »	6 50
Foin de pays.....	11 50	11 75
Foin de Bourgogne.....	16 »	15 50
Luzerne (suiv. coupe).....	10 50	11 25
Regains.....	10 »	» »

Marché aux bestiaux

Jeudi, 2 février. — 3.799 moutons ont été amenés ; 3,198 ont été vendus de 85 à 100 fr. les 50 kil., poids mort, octroi non compris.

Le même jour, 613 porcs étaient sur le marché, 532 ont été vendus de 60 à 68 fr. les 50 kil., octroi compris. Vente mauvaise.

Vendredi, 3 février. — 818 veaux ont été amenés, tous ont été vendus de 60 à 66 fr. les 50 kil., poids vifs, octroi compris. Bonne vente.

Le même jour 405 bœufs étaient à la vente, 374 ont trouvé preneurs de 62 à 76 fr. les 50 kil., poids mort, octroi non compris. Vente calme.

PUBLICATIONS NOUVELLES

La librairie Hetzel, toujours en quête de publications utiles, met en vente une série de nombreux ouvrages importants, sous ce titre général : *Bibliothèque des professions industrielles, commerciales et agricoles*.

Le titre est large, comme on le voit, et à un volume par profession, cela constitue déjà une collection imposante. Elle comprend actuellement cent cinq volumes formant un ensemble aussi complet que possible. Chacun de ces volumes est un manuel, un précis, propre non-seulement à chaque profession, mais aussi à chaque science.

La collection comprend neuf séries consacrées à des ouvrages spéciaux qu'il est permis de détacher, mais que réunit cependant un lien commun. Ainsi, il y a une série pour les sciences exactes, une autre pour les sciences d'observation. Dans la troisième, des spécialistes ont traité, sous ses différents aspects, l'art de l'ingénieur ; la quatrième s'occupe des mines et de la métallurgie.

Ici sont étudiées les machines motrices ; là les professions militaires et maritimes. Plus loin, sous la rubrique : Arts et Métiers, sont passées en revue les professions industrielles ; puis l'agriculture et le jardinage et enfin l'économie domestique.

C'est ce que l'on pourrait appeler un guide pratique à travers les professions et les métiers, et aussi à travers les sciences dont la connaissance préalable est nécessaire ; guide explicite et sûr, indispensable à quiconque veut mettre la main à la pâte et très utile à ceux qui désirent avoir des notions sur les différentes branches de l'industrie et se faire un fonds de connaissances sérieuses.

Ainsi, — je prends au hasard, — comment, à une époque que l'on pourrait presque appeler l'époque du papier, tant la consommation en est multipliée, comment ne pas en connaître la fabrication et les différents procédés qui permettent de suffire à des exigences toujours croissantes ? Il en est de même de bien d'autres choses dont on use quotidiennement sans les connaître, sans se rendre bien compte des transformations qu'elles subissent.

Le but de cette collection est précisément de mettre les spécialistes à même de se perfectionner dans leurs arts ou leurs métiers respectifs et de permettre aux curieux de se faire une idée juste sur une foule de sciences et d'objets que l'éducation la plus largement comprise peut à peine indiquer.

Le dessin et la gravure viennent en aide au texte pour en faciliter la compréhension et font saisir, par exemple, l'explication des phénomènes chimiques et physiques, si savamment décrits qu'ils soient, de même que les différentes opérations géométriques.

En un mot, cette collection renferme non-seulement des monographies aussi complètes que savantes des différentes professions industrielles, commerciales et agricoles, mais aussi ces traités que chacun devrait avoir chez soi et où sont clairement exposés les éléments de l'hygiène et de la médecine. Bref, c'est la collection indispensable à tous, que les gens du monde liront avec fruit et où les spécialistes, artisans des villes, ou des ingénieurs, chefs d'industries, entrepreneurs de cultures, fabricants, etc., trouveront chacun le livre qui les concerne, qui contient le traité complet de son art ou de son métier, le précis et comme la clef de la profession qui est la sienne ou qu'il doit embrasser. Cela suffit pour en faire comprendre l'utilité et la portée.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 5 février, 11 h. 40 soir.

Les pertes subies par le comte de Chambord dans la débâcle de l'Union générale ne s'élèveraient pas à 4 millions, comme on l'a dit, mais à 40,000 fr. seulement.

— La nomination du nouveau directeur général des cultes aura lieu incessamment.

— Aujourd'hui, dans la salle des Folies-Parisiennes, M. Edouard Lockroy a fait une conférence sur le coup d'Etat du 2 décembre. Un public nombreux se pressait dans la salle. L'orateur a été vivement applaudi.

M. Lockroy a montré les dangers qui menaçaient la République, et il a ajouté que les coups de force étaient devenus impossibles depuis que des hommes comme le major Labordère brisaient leur épée devant un ordre criminel.

— Un curieux incident vient de se produire à Saumur. Il a été constaté qu'au tirage au sort de la classe, un numéro manquait dans l'urne. De nombreux pères de famille demandent qu'il soit procédé à un nouveau tirage.

CHOSSES & AUTRES

Les courses de montagne

On lit dans la *Gazette de Lausanne* du 27 janvier : « Les courses de montagne en hiver sont très à la mode. Le 22 janvier, une Société chorale de Gessenay est partie avant le jour pour escalader la Gummfluh. L'ascension s'est exécutée sans accident, grâce aux piquets et aux piolets. Le lever du soleil a été splendide, et les habitants de Gessenay ont pu contempler le bassin du Léman dans toute sa beauté. De mémoire d'homme on n'avait escaladé la Gummfluh dans cette saison »

« Dimanche dernier, deux Lucernois sont aussi parvenus au sommet du Pilate. La température y était à une heure de plus de 6 degrés centigrades. »

« Quant au Rigbi, il était visité le même jour par plus de cent personnes arrivées, soit à pied, soit par le chemin de fer funiculaire. Le thermomètre indiquait au Staffel, vers deux heures, -1-20 degrés centigrades au soleil et -1-7 degrés à l'ombre. »

« Enfin, les journaux des Grisons contiennent le récit de la course en traîneaux traditionnelle qui a eu lieu chaque année à Davos. Les plus grands élèves de l'école mettent un harnais de cheval et s'attèlent à des traîneaux dans chacun desquels se trouve un *Schlittbue* avec sa *Schlittmadel*. Au son d'un harmonica, dont un individu traîné de la même manière fait retentir les échos, la caravane, en habits de fête, se promène dans toute la contrée. »

« Les détails de cette cérémonie sont régis par des usages invariables. Ainsi le matin, quand le *Schlittbue* et son cheval vont chercher la *Schlittmadel*, celle-

ci doit les régaler tous deux de vin chaud. Le garçon, paie tous les frais de la journée, soit pour son cheval, soit pour sa *madel*. Comme compensation et souvenir celle-ci lui donne un *Schlittplatz*, qui consiste en général en un couteau, un carnet de poche ou une paire de bretelles. »

SPECTACLES DU 6 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui lundi, « Le Prophète », grand-opéra.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui lundi, à 7 h. 3/4 :
« Le Courrier de Lyon »
« Les amours de Cléopâtre. »
Scena-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.
Tous les samedis, bal masqué.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léons.

Folies-Bergères
Tous les jours séances de patinage de 8 à 11 heures, du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.
Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Théâtre Deille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
CAPITAL : 200 MILLIONS
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	»	à 18 mois.
3 0/0	»	à 1 an.
2 1/2 0/0	»	à 6 mois.
2 0/0	»	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
AGENCES
A PARIS, A GRENOBLE et AU PUY
Société anonyme
AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :
A vue 3 0/0
A 6 mois 4 1/2 0/0
A un an et au-dessus 5 0/0
ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

ON DEMANDE A louer

Appartement de 4 pièces, bien aérées à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2537.

ÉPILEPSIE
PLUS DE 8,000 SUCCÈS

AVIS M. L. Reuille 33, rue de Vauban, Lyon, a l'honneur d'informer sa clientèle que par suite du décès de M. V. Roland la cession de sa fabrique qu'il devait faire à ce dernier n'a pu avoir lieu. M. Reuille continuera comme par le passé le tirage d'or et le dorage des traits et fils.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX

DEUX PASSAGES

Les plus vastes de Lyon

Arrivages considérables et mise en vente de :

TOILES ET BLANC

Rideaux, Toiles blanches et écruës, Linge de table et de toilette, Mouchoirs
Coutils, Couvertures, Calicots
Linge confectionné, Lingerie, Bonneterie, Chemiserie, etc.

Nos achats dans ces différents articles et notamment ceux concernant les rideaux ont été traités avec des rabais énormes dont nous serons heureux de faire profiter nos acheteurs.

Nous venons également de recevoir les premiers arrivages de nouveautés pour demi-saison en Lainages, Étoffes de fantaisie, Tissus noirs, Draperie, Confections, pour Dames et Enfants, etc., que nous mettrons en vente à partir de :

AUJOURD'HUI LUNDI 6 FÉVRIER

AVIS. — Un journal mal informé ayant dit qu'un grand magasin de nouveautés de notre ville venait de signifier leur congé à 42 de ses employés, nous croyons devoir annoncer ici que le fait est complètement inexact. Quant à nous, nous n'avons renvoyé personne. Nous pouvons même ajouter que contrairement à ce que font, à pareille époque, certaines grandes maisons de notre genre à Paris, nous n'avons donné aucune vacance forcée.

CREDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale Française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS

Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris

LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL
Le Moniteur
DES

Valeurs à Lots

(Paraissant tous les Dimanches avec une Causerie financière du baron Louis).
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères.

Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte).

IL DONNE Une Revue générale de toutes les Vale. La cote officielle de la Bourse. Des Arétrages avantageux, le prix des Coupons. Des Documents inédits.

Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ordres de Bourse.
Dépôts de titres et Dépôts d'argent.
Paiement de tous Coupons.
Souscriptions à toutes Emissions.
Comptes de Chèques.
Renseignements financiers.
Service Télégraphique spécial.

16 pages de texte
95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste de tous les Tirages
FRANC par an
BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
15, Cours de la Liberté, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère). Lyon, Achard, cours de la Liberté. Guilloitière; Brunoz, succ. Davallon, place Saint-Pierre.

A LOUER

JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES

Parfaitement agencé

QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}

S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et filtrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillères à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
Dép. Princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Per Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardoche, SOURCE du VERNET, etc.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table. — 3 75

Qualités estampillées

(A su)